Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20250402-2025DEL35-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2025
Publication : 02/04/2025

DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-35

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-huit mars deux-mille-vingt-cinq à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24 Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Christine LEDUN, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Monsieur Pierre PELTIER)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Patrick CALLAIS (pouvoir à Madame Claude LEUMAIRE)
- Monsieur Éric HERBET (pouvoir à Monsieur François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Martial OBIN

OBJET : EXERCICE 2025 – SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL – AUTORISATION

- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2022 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs entre le Centre de Gestion et l'amicale du personnel du Centre de Gestion, pour les exercices 2022 à 2026,**

- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025,**

- **Vu le budget primitif de l'exercice 2025,**

- **Vu la demande de subvention pour l'exercice 2025 formulée par l'amicale du personnel du Centre de Gestion par courrier en date du 25 février 2025,**

- **Vu l'avis du Comité Technique de Service en date du 28 mars 2025,**

Monsieur le Président cède la parole à Jean CHOMANT, membre du Bureau, qui rappelle que, dans le cadre des actions qu'il met en œuvre à l'égard du personnel du Centre de Gestion, le Conseil d'Administration vote, chaque année, une subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel.

Monsieur CHOMANT précise que cette association, qui comptait 94 adhérents au 1er janvier 2024, a bénéficié pour l'année 2024 d'une aide principale de 36 284 € et d'une aide supplémentaire de 2 240 € destinée à financer des activités péri-professionnelles de loisirs.

Monsieur CHOMANT détaille de manière synthétique, que l'historique des subventions principales attribuées à l'amicale, depuis 2020, qui s'établit comme suit :

Exercices	Nombre d'adhérents (1)	Subvention attribuée	Subvention par adhérent	Montant des cotisations individuelles	Cotisation moyenne par adhérent
2020	78	28.860 €	370 €	1 900 €	24,36 €
2021	85	31 450 €	370 €	2 060 €	24,23 €
2022	89	32 930 €	370 €	2 170 €	24,38 €
2023	96	36 480 €	380 €	3 299 €	34,36 € (Nouvelle cotisation 10 € par enfant)
2024	94	36 284 €	386 €	3 735 €	39,73 € (Nouvelle cotisation 10 € par enfant)

(1) Au 1er janvier de l'exercice

En 2024, l'amicale a notamment organisé :

- Une sortie à la patinoire de Rouen pour un match de hockey,
- Une sortie au Théâtre à l'Ouest,
- Une sortie en forêt organisée par la Maison des forêts de Darnétal,
- Une sortie au Parc Disney,
- Une sortie au Karting de l'Europe,

- Un voyage à Catane en Italie.

Monsieur CHOMANT souligne que la subvention de l'établissement a également été utilisée pour l'achat de places à tarifs préférentiels dans les piscines et cinémas de l'agglomération rouennaise et au parc d'attraction du Bocasse. De même, elle a permis d'organiser le Noël des enfants avec un spectacle de magie. L'amicale a offert des chèques cadeau et un panier-garni à chacun de ses adhérents ainsi qu'un assortiment de chocolats pour les enfants. L'amicale a également organisé en 2024 un « secret santa », un « afterwork » et la galette des rois.

Monsieur CHOMANT indique par ailleurs, que l'Amicale a également mis en place les deux activités suivantes pendant la pause méridienne : sophrologie et yoga. Le coût des activités sophrologie et yoga s'est élevé 2 880 €.

Monsieur CHOMANT précise que pour 2025, la subvention sollicitée par l'amicale tient compte des éléments suivants :

- Une légère augmentation du nombre d'adhérents puisque celui-ci s'établit au 1er janvier 2025 à 96 au lieu de 94 en 2024. Le montant de la subvention 2025 serait ainsi réévalué à 37 056 €, étant précisé que le montant par adhérent reste fixé comme l'an passé à 386 €.
- Enfin, une participation de l'établissement aux activités péri-professionnelles mises en place par l'amicale, à savoir les cours de yoga et de sophrologie, pour un montant maximum de 3 000 € pour l'année. Cette participation sera versée en 2 parts, l'une en juin et l'autre en décembre en fonction des dépenses effectivement engagées par l'amicale pour ces deux activités.

Monsieur CHOMANT indique que le montant total de la subvention qu'il est proposé d'attribuer à l'amicale serait donc de 40 056 €.

Monsieur CHOMANT précise que l'association a fait parvenir son bilan financier au 31 décembre 2024, son rapport d'activité, le budget prévisionnel 2025, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2024.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur CHOMANT entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide, pour l'exercice 2025 :

- **De maintenir le montant unitaire par adhérent de l'amicale du personnel à 386 €,**

- **De prendre en compte le nombre d'adhérents au 1er janvier 2025 soit à 96,**

- **D'attribuer pour 2025, une subvention à l'amicale du Personnel du Centre de Gestion d'un montant de 37 056 €,**

CDG 76

- De compléter cette subvention par une aide supplémentaire de 3 000 € maximum destinée à financer la réalisation d'activité péri-professionnelle de loisir, le montant total de la subvention à l'amicale pour 2024 étant ainsi fixé à 40 056 €,

- D'autoriser le versement de cette subvention selon les modalités définies par la convention d'objectif du 24 mars 2022, devenue effective le 07 mai 2022.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON